



# La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

13 décembre 2002

Par l'équipe du Collectif

Numéro 119

## COMMUNIQUÉ

### Adoption du projet de loi 112 sur la pauvreté

## Une loi historique et un plan d'action attendu

**Bonjour tout le monde ! Nous y voici : il y a à partir de maintenant au Québec une loi visant à tendre vers un Québec sans pauvreté. Ce matin les 104 députéEs présentEs à l'Assemblée nationale ont voté à l'unanimité, et avec un certaine émotion devrions-nous dire, une Loi 112 - Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui a été passablement améliorée dans la dernière semaine au cours du travail article par article.**

De l'avis de plusieurs observateurs, on a vu aujourd'hui une chose rare à l'Assemblée nationale : des députéEs de tous les partis en présence applaudir une loi rédigée suite à une demande de la population et applaudir le travail, beaucoup moins partisan que d'habitude, qui, de part et d'autre de la Chambre, a permis dans les derniers mois de faire cheminer le projet de loi 112 vers du mieux.

Il y avait aussi du monde fier dans les gradins. C'est sûr que la loi qui vient d'être votée n'est pas la loi que nous avons rédigée avec tant de soin, mais elle s'en inspire tout de même assez pour qu'on puisse y reconnaître un résultat tangible de notre travail collectif.

Quand on y pense, il y a cinq ans tout cela semblait hautement improbable. Nous en sommes aujourd'hui à échanger nos avis sur le degré d'avancées qu'on y trouve et à discuter avec les journalistes des enjeux concrets que pose son application.

RéuniEs en Collectif mercredi après-midi, nous avons bu du cidre mousseux pour célébrer cette étape de notre mobilisation... et nous nous sommes privéEs de dessert

**Québec, le vendredi 12 décembre 2002** – Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté salue l'adoption unanime et historique par l'Assemblée nationale d'une loi 112 améliorée qui introduit la perspective d'une action permanente et concertée en direction d'un Québec sans pauvreté. Il attend toujours les mesures concrètes qui viendraient améliorer les revenus des plus pauvres et réparer à court terme le déficit de couverture de leurs besoins essentiels qui affecte des centaines de milliers de personnes au Québec. À cet effet le Collectif insiste pour que le plan d'action, qui doit venir rapidement suite à la loi, s'attaque sérieusement à ce problème. Il demande au gouvernement de faire dès maintenant ses prévisions budgétaires en conséquence et d'y allouer en priorité les sommes prévues pour l'application de la loi.

### Le résultat d'une action efficace de la population

Le Collectif voit dans l'adoption de cette loi un pas important au plan de l'action citoyenne. "La population a fait un travail formidable sur plusieurs années. Ce travail montre que quand des citoyens et des citoyennes décident de rêver logique, leur action peut devenir incontournable", constate **Vivian Labrie**, porte-parole du Collectif.

"Il y a cinq ans l'idée d'une loi sur l'élimination de la pauvreté faisait sourire. La loi adoptée aujourd'hui n'est pas celle que nous avons proposée. Elle en retient toutefois un certain nombre d'éléments, incluant la perspective, importante pour nous, non seulement de réduire la pauvreté et d'en atténuer les effets, mais de tendre vers un Québec sans pauvreté. Cette visée suppose de travailler à changer les règles de système qui génèrent la pauvreté et l'exclusion. Le travail en commission parlementaire a aussi permis d'améliorer le texte initial et de lui donner plus de poignées, ce qui rend la loi plus intéressante et surtout plus utilisable. Il va nous rester maintenant à apprendre à l'utiliser."

Depuis cinq ans, le Collectif a beaucoup travaillé à montrer les différents visages de la pauvreté et à partager sa conviction qu'une société sans pauvreté serait une société gagnante pour toutes et tous. L'adoption de la loi 112 montre que message a commencé à passer.



## Une base intéressante pour construire

La loi 112 prévoit l'amélioration des revenus des personnes et familles en situation de pauvreté, avec une cible à atteindre pour les premiers dix ans qui placerait le Québec parmi les sociétés industrialisées comptant le moins de pauvreté. Le Collectif souligne que c'est maintenant qu'il faut commencer à appliquer la préoccupation inscrite dans la loi de couvrir les besoins essentiels et d'améliorer le filet de sécurité sociale. À cet effet la loi instaure le principe d'une prestation minimale intouchable à l'aide sociale dont le niveau transitoire sera fixé dans le plan d'action. Elle ne donne toutefois aucune garantie sur le fait que ce niveau devra couvrir les besoins essentiels et remet ce débat au comité consultatif qui sera instauré.

De même, malgré les faibles coûts impliqués et l'importance des débats à ce sujet en commission, le gouvernement n'a pas encore donné suite aux demandes pressantes du milieu de rétablir la gratuité des médicaments pour toutes les personnes assistées sociales et les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti.

La loi fait toutefois des ouvertures au plan du respect des avoirs des personnes prestataires de l'aide sociale, tant du côté des actifs et que de la pension alimentaire reçue par les parents au titre d'un enfant.

Par ailleurs, la loi vient confirmer une évolution du regard sur la pauvreté en reconnaissant que les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour s'en sortir et en affirmant la responsabilité de toute la société à cet égard. Elle inscrit comme un de ses buts le respect et la protection de la dignité des personnes et des familles en situation de pauvreté et la lutte contre les préjugés. Elle positionne les personnes en situation de pauvreté en tant que parties prenantes du processus et leur prévoit des places dans le comité consultatif. Ce comité permettra une prise de la société sur les grands débats et décisions ayant des impacts sur la situation des personnes et sur leur sécurité économique.

La loi fournit également une base intéressante pour baliser l'action future du Québec sur la pauvreté en prévoyant un certain nombre de mécanismes de suivi qui impliqueront tant le gouvernement, les parlementaires que l'ensemble du public.

## Un outil qui doit maintenant conduire à des résultats

En ce sens, le Collectif espère que les efforts notables des ministres concernées, de leur personnel et des parlementaires de toutes les formations politiques qui ont participé à la commission

parlementaire seront garants d'une même attitude pour l'avenir. Il souhaite voir le présent gouvernement et ceux qui suivront aborder son application avec le même sérieux que ceux et celles qui ont contribué à la construire.

“On jugera l'arbre à ses fruits, nous ont dit nos membres réunis cette semaine pour évaluer le résultat, précise la porte-parole. Nous avons réclamé une loi pour encadrer et programmer l'action. C'est un outil, pas un but en soi. Le but à atteindre, c'est que les conditions des gens s'améliorent pour vrai. Ce sera toujours notre critère.”

Pour le moment une réponse satisfaisante à ce critère passe par une évolution nécessaire dans la façon de prendre les décisions budgétaires relatives à la redistribution de la richesse et à la réduction des écarts. Le prochain pas à cet égard est attendu dans quelques semaines, au moment de la publication du plan d'action qui devra suivre dans les soixante jours de la mise en vigueur de la loi.

- 30 -


---

*(suite de la première page à gauche)* pour nous rappeler que le gâteau reste encore à couper pour une meilleure redistribution de la richesse au Québec.

Comme on vous connaît, vous allez sûrement vouloir jauger le tout par vous-mêmes. Vous trouverez sur notre site Internet deux documents pour vous aider à le faire : un état à jour et annoté de la loi amendée et un état des améliorations à la loi apportée sur les 8 points sur lesquels nous avons insisté tout l'automne.

Vous trouverez ci-contre le communiqué du Collectif. On apprécierait recevoir les vôtres ainsi que toute commentaire que vous voudriez nous adresser. Voici les principales étapes que le projet de loi a traversées dans la dernière semaine. **6 et 9 décembre** : adoption article par article en commission parlementaire. Plusieurs amendements ont été retravaillés sur place après discussion. **10 décembre** : dépôt du rapport de la commission à l'Assemblée nationale. **11 décembre** : prise en considération et adoption pour cette étape. **12 décembre** : débats pour l'adoption. **13 décembre** : vote.

Viendront après les Fêtes le plan d'action, le budget, les prochaines élections. Bref, tout ce qu'il faut pour continuer à travailler d'arrache-pied à concrétiser des bouts d'utopie dans la réalité.

Tout de même, il était bon aujourd'hui de prendre une pause, de célébrer ce qu'il y a à célébrer pour continuer à défendre ce qu'il y a à défendre ! Santé et longue vie à nos résistances et à nos espérances! 



## Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5. Tél.: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca  
Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans la Basse-Ville de Québec.

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)